



La mobilisation sur les retraites entre dans une phase décisive

Les mobilisations et le soutien de la population ont contraint le gouvernement à annoncer jeudi quelques mesures ciblées et limitées. Dans le même temps, il accélère le processus par un vote anticipé des articles 5 et 6 de la loi portant sur les mesures d'âges.

Ces annonces ne sont pas de nature à modifier le caractère injuste et inefficace de la loi sur les retraites dénoncé par une large majorité des salariés et toutes les Organisations Syndicales.

Le gouvernement diffuse des contrevérités concernant la pénibilité du travail, le financement de nos retraites, la justice de la réforme, l'amélioration du sort des femmes...

Après avoir refusé le dialogue avec les Organisations Syndicales, être passé en force à l'Assemblée Nationale, il contraint et précipite le débat au Sénat. Il espère désamorcer le processus de mobilisation qui s'amplifie.

La détermination des Organisations Syndicales à agir contre cette réforme injuste reste intacte.

Les Organisations Syndicales réaffirment leur ferme attachement à la retraite à 60 ans et à la possibilité de partir à 65 ans avec une retraite à taux plein.

Elles exigent l'abandon de cette réforme et la tenue d'un véritable débat pour la prise en compte d'alternatives permettant de garantir l'avenir de notre système de retraite par répartition.

Une autre réforme juste et efficace est possible.

Le 12 octobre s'annonce comme une journée de grèves et manifestations de très grande ampleur comme en témoignent les multiples appels unitaires dans les secteurs professionnels et les départements.

C'est pourquoi les Organisations Syndicales Cfdt, CFTC, CGT, FO, FSU, US Solidaires, UNSA vont mettre à profit les prochains jours pour élargir et amplifier la mobilisation de toutes et tous pour qu'elle soit déterminante. Elles appellent leurs organisations à prendre ensemble des initiatives dans les territoires, les entreprises et les administrations. La tenue d'assemblées générales et l'organisation de consultations unitaires des salariés sur leur lieu de travail pourront permettre de définir démocratiquement le rythme, les formes et les suites de l'action.

**Les Organisations Syndicales décident d'un rassemblement
devant le Conseil Général le 15 octobre à 11 h
Lors de la séance publique (une délégation de l'intersyndicale
sera reçue par le Président du Conseil Général à 13 h).**

Les Organisations Syndicales décident également d'un nouveau rendez-vous de manifestations permettant la convergence des mobilisations interprofessionnelles et intergénérationnelles.

**Le samedi 16 octobre 2010.
3 RASSEMBLEMENTS EN CHARENTE-MARITIME A 10 H 30
LA ROCHELLE - PLACE DE VERDUN
ROCHEFORT - PLACE COLBERT
SAINTES - PALAIS DE JUSTICE**